



Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec

ACRGTO

RAPPORT ANNUEL

2021





Depuis maintenant 20 ans, l'ACRGTQ et ses membres favorisent le mieux-être, la guérison et le rétablissement des enfants atteints de cancer et soutiennent leur famille en appuyant Leucan.

SAVOIR. PRÉSENCE. ACTION.

ACRGTQ

REPRÉSENTANTE ATTITRÉE DU GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

ISBN 978-2-9817169-5-8

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2022

JANVIER 2022

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	4
Message de la directrice générale	8
La structure de l'ACRGTO	12
Le bilan financier	12
Les administrateurs	14
Les employés permanents	16
Des comités actifs	18
COVID – 19	20
Relations du travail et des affaires juridiques /volet relations du travail	22
Relations du travail et des affaires juridiques /volet affaires juridiques	26
Lois, règlements et contrats	28
Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC)	30
Prévention, santé et sécurité au travail	32
Science, technologie et innovation	34
Affaires municipales	38
Communications et affaires publiques	40
Événements spéciaux	44
Rapport des comités de l'ACRGTO en 2021	50
Coordonnées des bureaux	56

MESSAGE DU PRÉSIDENT

En début d'année, l'ACRGTO et l'ensemble de l'industrie de la construction ont poussé un soupir de soulagement devant la décision prise par le gouvernement qui maintenait les activités de l'industrie de la construction au Québec lors du retour des fêtes.

L'industrie avait alors déjà démontré qu'il était possible d'œuvrer sur les chantiers en appliquant des mesures de sécurité préservant la santé des travailleurs et des travailleuses. L'arrêt des chantiers aurait pu mettre en danger de nombreuses entreprises.

LE PLAN CONSTRUCTION

C'est en mars que le gouvernement du Québec a déposé un plan de relance économique basée sur le secteur de la construction, le Plan construction. Ce plan consistait notamment à devancer et à ajouter des investissements au Plan québécois des infrastructures (PQI) qui permettront aux membres de l'industrie de se mobiliser et d'agir à titre de locomotive de la reprise. L'industrie et particulièrement les membres de l'ACRGTO seront prêts à relever ce défi certes ambitieux, mais à leur mesure. À la suite du dépôt du projet de loi 66¹, on a constaté qu'une quarantaine de projets sur les 180 visés concernaient notre secteur d'activité. Il est prématuré à ce stade de porter un jugement sur l'efficacité de cette loi étant donné que plusieurs des projets sont en phase de développement.

L'ACRGTO a aussi accueilli positivement les mesures et le financement visant à faciliter l'attraction de la main-d'œuvre dans notre industrie. Ainsi, l'ACRGTO souscrit pleinement aux objectifs recherchés par le conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ) en lien avec l'adoption de ces huit modifications réglementaires visant à contrer les effets de rareté de main-d'œuvre sur les chantiers. L'ACRGTO a d'ailleurs déposé un mémoire auprès de la CCQ lors des consultations portant sur ces modifications réglementaires. Bien que nécessaires, ces mesures ne vont pas répondre aux besoins actuels. Nous devons donc faire preuve de créativité pour améliorer la situation, entre autres, en diminuant le taux d'abandon actuel de notre industrie (qui est de 35 % après 5 ans selon une étude récente de la CCQ).

L'Association, en partenariat avec le reste de l'industrie travaille donc sur des mesures additionnelles pour améliorer la situation actuelle. Il y a lieu de mettre tout en place pour favoriser l'embauche et la rétention, car les employeurs ont été freinés dans le développement de leur entreprise au cours des dernières années.

1 Projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

LE 1^{ER} COLLOQUE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le 13 octobre dernier avait lieu le premier colloque en SST de notre association. Une centaine de nos membres étaient présents ainsi que des représentants du ministère des Transports et d'Hydro-Québec. La journée a permis d'échanger sur les défis et des pistes de solution pour améliorer la santé et la sécurité du travail (SST) sur nos chantiers, en y incluant bien sûr la santé mentale.

Comme mentionné par les différents intervenants, la SST doit être prise en considération, non seulement en exécution, mais dans toutes les étapes de développement des projets, par exemple, en s'assurant que les travaux soient planifiés avec des échéanciers réalistes. Il a aussi été question de l'importance du leadership à tous les niveaux de nos organisations, et d'une approche collaborative (entrepreneurs et donneurs d'ouvrages) afin d'améliorer la SST sur nos chantiers. Il y a urgence de travailler en équipe dans le contexte actuel qui combine un volume de travail important ainsi qu'un accroissement de nombreux nouveaux travailleurs.

LE PROJET DE LOI 59

Le projet de loi n° 59 qui modernisait le régime de santé et de sécurité du travail a été loin de plaire aux entrepreneurs en construction. En effet, l'ensemble des associations patronales de l'industrie a estimé à plusieurs centaines de millions de dollars par année les investissements qui seront nécessaires à la mise en place des différents articles du projet de loi, sans même avoir une garantie que le nombre d'accidents diminuera sur les chantiers de construction au Québec. Les associations croient que le gouvernement a sous-estimé les difficultés de gestion reliées, entre autres, à l'implantation du représentant à la santé et sécurité (RSS).

Les RSS devront être nommés par les travailleurs lorsqu'il y aura 10 travailleurs ou plus sur un lieu de travail. Les associations patronales craignent que cette mesure ne soit pas applicable sur les chantiers de construction où le va-et-vient des travailleurs est monnaie courante.

Il faut se rappeler que l'entrepreneur général (maître d'œuvre) a déjà le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. L'ACRGQTQ veillera à protéger les intérêts de ses membres dans le développement de la réglementation découlant de ce projet de loi.



Sébastien Marcoux
Président

CONVENTION COLLECTIVE 2021-2025

L'ACRGTO a procédé à la signature de la convention collective du secteur génie civil et voirie de l'industrie. Il est important de remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin au processus de négociation. Je pense entre autres au comité sur les relations de travail. Il s'agit d'un dossier important qui est réglé pour les 4 prochaines années.

BIM

L'ACRGTO voit d'un bon œil l'adoption d'une feuille de route par le gouvernement en vue d'intégrer progressivement le BIM dans les projets d'infrastructure publique. Le virage numérique de l'industrie de la construction, notamment en y intégrant le BIM, est une excellente nouvelle pour celle-ci entre autres pour des raisons de productivité et d'efficacité. L'implication du gouvernement et de ses principaux donneurs d'ouvrage était essentielle à la réussite de ce virage numérique et il démontre l'importance qu'il donnera à ces nouvelles façons de faire.

D'ailleurs, l'ACRGTO collabore avec les principaux partenaires de l'industrie afin de promouvoir le virage numérique dans l'industrie de la construction. En outre, l'ACRGTO et l'ACQ, avec le soutien du ministère de l'Économie et de l'Innovation, ont confié un mandat à l'École de technologie supérieure (ETS) afin de mesurer l'impact de l'innovation technologique sur la productivité dans l'industrie québécoise de la construction.

INVESTISSEMENTS

L'ACRGTO a salué les efforts du gouvernement du Québec qui a augmenté de près d'un milliard ses investissements sur le réseau routier par rapport à l'année précédente pour les porter à 6,42 G\$ pour 2021-2023. Sur les chaussées, les investissements ont été relativement stables avec une hausse d'un peu plus de 100 M\$ (3,6 G\$) alors que sur les structures, on remarque une hausse de 400 M\$ (2,5 G\$). Et c'est 400 M\$ de plus qui seront investis pour l'amélioration du réseau.

Aussi, les sommes de 470 M\$ provenant du Programme d'aide à la voirie locale sont bien accueillies. L'ensemble de ces sommes bénéficieront au réseau routier partout en province. Avec des membres partout au Québec, les entrepreneurs contribueront à stimuler la croissance économique dans toutes les régions du Québec. Nous sommes conscients du défi que peut représenter d'être un acteur important de la relance et l'ensemble de l'industrie sera à pied d'œuvre afin d'agir comme locomotive de l'économie.

CHANGEMENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021

Finalement, je quitterai mon poste de président du CA au début de l'année 2022. Les 2 dernières années ont été, pour moi, très enrichissantes. Je remercie mes collègues du conseil d'administration qui m'ont épaulé dans mes fonctions durant une période remplie d'imprévus! Ce fut un plaisir de travailler avec vous.

Je tiens à féliciter les nouveaux venus, Éric Munger de Roland Munger inc. et David Hamel de Soleno inc. Également, j'aimerais souligner l'apport de Robert Meunier de Maestro Technologies inc. qui a quitté le conseil lors de la dernière assemblée générale des membres en mai 2021.

MERCI DE VOTRE IMPLICATION

Enfin, je souhaite féliciter et remercier les efforts et la grande efficacité de la permanence de l'ACRGTO qui a fait preuve d'agilité et a su conseiller nos quelque 600 membres dans les domaines des relations du travail, juridique et technique et qui a défendu ardemment leurs intérêts. Merci à tous et à toutes de votre support.

En terminant, un merci spécial à madame Gisèle Bourque, notre directrice générale, pour ses conseils judicieux, son accompagnement et son aide tout au long de mon mandat.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Marcoux', written in a cursive style.

Sébastien Marcoux, ing., M. ing.
Président du conseil d'administration 2021

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Comme 2020 l'était, 2021 a été unique à sa manière. Une année où les chantiers se sont déroulés de façon relativement normale avec le maintien des mesures sanitaires exigé et élaboré en partenariat avec l'industrie. D'ailleurs, en janvier, les associations patronales ont uni leurs voix afin de rappeler l'importance de maintenir rigoureusement les mesures sanitaires. L'ACRGTO a été impliquée dans bien des dossiers en lien avec la pandémie, dont la vaccination en chantier ou le suivi et la modification des mesures du Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur de la construction – COVID-19.

RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Comme elle le fait depuis 2016, l'ACRGTO fait rayonner ses membres et son industrie en produisant du contenu destiné aux médias sociaux. Cet été, les chantiers visités visaient à démontrer le plaisir de travailler dans notre industrie. L'objectif étant de contribuer aux efforts faits par l'industrie afin de pallier le manque de main-d'œuvre et ainsi promouvoir notre secteur aux travailleurs et travailleuses potentiel(les).

D'ailleurs, plusieurs efforts sont faits par l'industrie afin d'attirer la main-d'œuvre dans notre industrie sachant bien sûr que plusieurs autres secteurs de l'économie sont en concurrence pour s'arracher la main-d'œuvre disponible. On pense notamment à la Commission de la construction qui a mis en place plusieurs mesures visant à contrer les effets de la rareté de la main-d'œuvre à la suite des démarches des associations comme la nôtre. Elle a aussi lancé une campagne et un microsite visant notamment à mettre de l'avant les métiers de la construction.

L'industrie s'est aussi réunie en compagnie du Conseil du patronat du Québec afin de mettre en place une campagne de communication et ainsi cibler et attirer l'attention de la main-d'œuvre potentielle vers notre industrie.

BAISSE D'INTÉRÊT POUR LES CONTRATS PUBLICS

L'ACRGTO et des partenaires de l'industrie ont commandé un sondage fait par la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui démontrait la baisse de l'intérêt des entrepreneurs envers les contrats publics. Les interventions proposées par le gouvernement dans le plan de relance afin de favoriser l'attrait de l'industrie envers ces contrats sont un pas dans la bonne direction. Nous invitons l'ensemble des parties prenantes à tout mettre en œuvre pour faire de ce plan d'action un succès pour l'industrie et l'économie québécoise.

L'INNOVATION

L'industrie de la construction a entrepris un virage technologique et démontre une grande ouverture vers l'implantation d'innovation dans leurs opérations. Ainsi, les mesures du plan de relance économique annoncé dans le plan construction visant ces axes d'intervention sont bien accueillies par l'ACRGTO. Les entreprises pourront ainsi poursuivre l'amélioration de leur productivité.

Il faut se rappeler que l'innovation n'est pas seulement un prérequis pour performer, mais aussi pour attirer de la main-d'œuvre. Les jeunes sont à la recherche de domaines stimulants et notre industrie a le devoir de se rendre plus attrayante afin de les convaincre de se joindre à la construction, surtout en période de pénurie de la main-d'œuvre, où nous devons redoubler d'efforts afin de rendre notre secteur à la mode et à la mesure des jeunes et de leurs attentes.

PRÉSENTE POUR SES MEMBRES

L'ACRGTO a poursuivi son travail pour ses membres notamment en mettant de l'avant de nombreux webinaires sur des sujets d'actualité. On pense notamment à celui portant sur l'équité salariale, sur Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés ou celui sur le harcèlement psychologique et sexuel au travail. Ces deux derniers présentés par les professionnels de l'ACRGTO.

Nous avons aussi fait équipe avec l'ACQ afin d'inviter nos membres respectifs à deux événements virtuels, le Colloque sur les impacts des innovations technologiques sur la productivité, qui a été une occasion de s'outiller, se renseigner et discuter des différents aspects du virage technologique avec plusieurs intervenants du milieu. Nous avons également fait équipe pour organiser le webinaire faisant un état des lieux et actions pour la valorisation des résidus de CRD.

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR L'ACRGTO

L'ACRGTO a maintenant un nouveau site Internet. Au goût du jour avec un design audacieux, il tient compte de nos objectifs d'offrir à nos membres et internautes un site facile à utiliser et convivial. Il renforce également notre positionnement de représentante de l'industrie de la construction en génie civil et voirie tout en améliorant l'expérience utilisateur et la navigation. Ce nouveau site permet de mettre en valeur les contenus et facilite l'accessibilité à ceux-ci pour tous les utilisateurs (membres, grand public et acteurs de l'industrie du génie civil et voirie).

La nouvelle architecture du site Web met en évidence les éléments d'information principaux, soit les services offerts par l'ACRGTO, les documents utiles, les événements, les communications et nouvelles. La nouvelle plateforme graphique est davantage attrayante et respecte l'identité de l'ACRGTO.



M^e Gisèle Bourque
Directrice générale

NÉGO 2021-2025

C'est avec satisfaction que l'ACRGTO en est venue à une entente avec la partie syndicale relativement au renouvellement de la convention collective de l'industrie de la construction 2021-2025. C'est plus de 2 500 employeurs de l'industrie de la construction qui compte plus de 40 000 salariés qui sont touchés par cette entente.

L'ACRGTO et l'Alliance syndicale ont encore une fois démontré que les ententes sectorielles sont possibles et essentielles pour le bon fonctionnement de l'industrie. Elles permettent des relations harmonieuses et adaptées aux réalités de chaque secteur, et ce, au plus grand bénéfice des entrepreneurs, des travailleurs et de la population.

LEUCAN

Le 4 novembre dernier, en compagnie du président du conseil, Sébastien Marcoux, j'ai remis un chèque de 87 000 \$ à Pascale Bouchard, directrice générale de Leucan dans le cadre de la 20e soirée Construire l'espoir qui se déroulait à l'hôtel Palace Royal de Québec. Depuis 20 ans, c'est 1 million de dollars qui a été remis pendant cette période aux enfants malades. C'est une grande fierté pour notre association de pouvoir faire une différence dans le quotidien des familles touchées par la maladie depuis si longtemps. C'est grâce à cette activité et celles tenues en cours d'année, comme le congrès et le golf, que l'ACRGQ et ses membres appuient l'organisme.



LE 77^E CONGRÈS DE L'ACRGTO

C'est en mai que l'ACRGTO tenait son 77^e congrès. Nous avons été obligés de le présenter en format virtuel. C'est un tour de force que l'équipe a accompli en mettant en ligne 23 conférences et présentations en 3 demi-journées tout aussi pertinentes les unes que les autres.

Aussi, l'ACRGTO y a remis 5 distinctions à ses membres. Elle a remis le prix Fernand-Houle à Pierre Baillargeon qui s'est notamment démarqué par un parcours entrepreneurial inspirant et sa contribution à son industrie.

En compagnie de l'ASP Construction, elle a aussi remis le prix Défi prévention santé-sécurité du travail à Construction Kiewit. L'entreprise a mis en place des mesures de sécurité qui contrôlent ou éliminent ces dangers à la source.

Chaque année depuis 2008, l'ACRGTO et Constructo honorent une entreprise s'étant impliquée dans sa communauté ou ayant contribué à la protection de l'environnement ou à la préservation des ressources naturelles. Le Prix génie voirie en développement durable a été remis à KPH Turcot.

Cette année, nous avons mis en place le Prix Innovation qui valorise les efforts de ses membres dans la recherche de solutions innovantes permettant d'améliorer la productivité de leur organisation. L'Association a remis le premier prix Innovation à Pomerleau.

Enfin, l'ACRGTO a souligné pour une troisième année consécutive l'implication d'un entrepreneur dans la promotion de la place des femmes dans l'industrie de la construction. Le prix Reconnaissance-mixité a été remis à NouvLR.

Je souhaite féliciter Sébastien Marcoux pour l'excellente façon dont il s'est acquitté de sa deuxième année de mandat à titre de président du conseil d'administration. Je le remercie grandement de son implication. Je tiens également à souligner le travail accompli par mon équipe, celle des permanents. L'ACRGTO ne pourrait servir ses membres aussi efficacement sans leur implication et dévouement.



M^e Gisèle Bourque
Directrice générale

LA STRUCTURE DE L'ACRGTO

MISSION

Partenaire de la modernisation du Québec depuis 1944, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO) représente les entrepreneurs et fournisseurs de biens et services qui œuvrent dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de grands travaux au Québec.

Elle est la représentante attitrée du génie civil et voirie de l'industrie de la construction. En outre, depuis 1995, l'ACRGTO s'est vu confier par le législateur le mandat de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction au Québec.

Le secteur du génie civil et voirie de l'industrie de la construction est un secteur névralgique pour l'économie québécoise. L'ACRGTO représente les employeurs œuvrant notamment à la construction de routes, ponts, égouts et aqueducs, éoliennes, barrages hydroélectriques et lignes de transport d'énergie et de pipelines.

Dans un contexte de développement durable, le rôle de l'ACRGTO est de représenter et de promouvoir les intérêts de l'industrie de la construction en génie civil et voirie en général, et ceux de ses membres en particulier.

En parallèle, organisme de services, l'ACRGTO s'est aussi donné comme mission de veiller à ce que ses membres demeurent, auprès des donneurs d'ouvrage, des bâtisseurs éclairés, compétents et fiables.

LE BILAN FINANCIER

L'ACRGTO a mandaté la firme Deloitte SENCRL afin de vérifier son bilan financier ainsi que les états des résultats du fond de prévoyance et du solde du placement en actifs immobilisés de l'exercice qui s'est terminé le 30 novembre 2021. Le bilan financier sera disponible à tout membre en faisant la demande à partir de son dépôt officiel lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

SUBVENTION DE LA CNESST

La Loi 104 sur la santé et la sécurité du travail permet à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'accorder annuellement une subvention aux associations patronales et syndicales. Cette subvention est liée à la tenue d'activités de formation et d'information.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Protéger les intérêts collectifs de ses membres afin de leur offrir les conditions nécessaires à la bonne marche de leurs affaires et à l'exécution de travaux de haute qualité. À cet effet, l'ACRGTO prend position sur les enjeux soulevés dans des domaines aussi divers que les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, la formation et le développement durable.

L'ACRGTO veille aussi à être régulièrement consultée par les instances gouvernementales pour l'établissement des lois et règlements régissant le secteur de l'industrie qu'elle représente.

- Fournir aux entrepreneurs des avis ou de l'information technique, juridique et autre leur permettant d'atteindre ou de maintenir les standards de qualité les plus élevés.
- Assurer, au chapitre des relations du travail, la défense des intérêts collectifs des employeurs face aux revendications syndicales et mettre en œuvre les moyens visant la paix sur les chantiers de construction et l'harmonie dans les relations avec les travailleurs.

LES ADMINISTRATEURS 2021

COMITÉ EXÉCUTIF



Président :
Sébastien Marcoux
CONSTRUCTION
KIEWIT CIE



Présidente sortante
Marie-Claude Houle
EBC INC.



1^{er} vice-président
Steeve Gonthier
LEQEL



2^e vice-président et
trésorier
Marc Joncas
EUROVIA QUÉBEC CSP
INC.



Brice Charlier
CONSTRUCTION
DEMATHIEU & BARD
(CDB) INC.



Jean-François
Dufour
BÉTON PROVINCIAL
LTÉE



Louis St-Arnaud
CONSTRUCTION
ARNO INC.



Jean-François
Turgeon
CRT CONSTRUCTION
INC.



François Vallières
ARMATURES BOIS-
FRANCS INC.



Président des
membres associés
Jean-Yves Grand
TOROMONT CAT
(QUÉBEC)



M^{re} Gisèle Bourque,
directrice générale
ACRGTQ

ADMINISTRATEURS



Annie Allen
ALLEN ENTREPRENEUR
GÉNÉRAL INC.



M^e Pascale
Baillargeon
P. BAILLARGEON LTÉE



Isabel
Fernandez-Maillard
GROUPE AECON
QUÉBEC LTÉE



Michaël Flaviano
SINTRA INC.,
DIVISION EST



Jonathan Gilbert
GROUPE GILBERT



Daniel Lessard
(remplacé par Éric Labonté en septembre)
POMERLEAU INC.



Dominic Martel
DEMIX
CONSTRUCTION, DU
DIVISION DU GROUPE
CRH CANADA



Éric Munger
ROLAND MUNGER
INC.



Olivier Poiget
DRAGADOS CANADA
INC.



David Whissell
UNIROC
CONSTRUCTION
INC.

MEMBRES ASSOCIÉS



Président des
membres associés
Jean-Yves Grand
TOROMONT CAT
(QUÉBEC)



M^e François
Charest
LES ENCANS RITCHIE
BROS. CANADA LTÉE



M^e Marie-Douce
Huard
CAIN LAMARRE



M^e Guy Gilain
MILLER THOMSON,
SENCRL



David Hamel
SOLENO INC.

LES EMPLOYÉS PERMANENTS

L'ACRGTO compte 35 employés à son service. Elle opère au moyen des cinq principaux secteurs qu'elle chapeaute, bouclant ainsi l'ensemble des services offerts par l'ACRGTO. Ces secteurs, au service de ses membres et de son industrie, sont : affaires gouvernementales et publiques; relations du travail; affaires juridiques; formation; prévention, santé et sécurité au travail; lois, règlements et contrats; science, technologie et innovation.

DIRECTION GÉNÉRALE



M^e Gisèle Bourque
directrice générale



Marie-Josée Banville
coordonnatrice aux événements spéciaux



Christian Croteau
conseiller en affaires publiques



Isabelle Danis, ing.
coordonnateur secteur municipal



Danielle Gignac
adjoite de direction



Caroline Gilbert
coordonnatrice aux communications



Jean-Marc Jacob
conseiller en formation



Roumaissa Ouahi
secrétaire-réceptionniste



Camille Roy
agent de recrutement



M^e Mathieu Tremblay
avocat



M^e Émilie Truchon
avocate



Claire Vézina
technicienne comptable

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION



Pierre Tremblay, ing.
directeur



Charles Abesque,
ing.



Samuel Lépine Thériault, ing.



Claire Permilieux
adjoite

PRÉVENTION SANTÉ- SÉCURITÉ DU TRAVAIL



Luc Boily
directeur



François
Doran-Plante
CRHA, conseiller



René Turmel
CRHA, conseiller



Line Parent
adjointe

RELATIONS DU TRAVAIL ET AFFAIRES JURIDIQUES



M^e Christian
Tétreault
directeur



M^e Jean-François
Bélisle
avocat



M^e Audrey Charest
avocate



M^e Yoann
Coulombe
avocat



M^e Josiane Michel
avocate



Thomas
Ducharme-Dupuis
CRHA, conseiller



Guillaume Duval
CRHA, conseiller



M^e Marie-Kim
Harvey
avocate



Danny Carozza
Lefebvre
conseiller



M^e Mélanie
Desjardins
avocate



M^e Myriam Ouellet
avocate



Stéphanie
Bouchard Desbiens
adjointe juridique



Johanne Comeau
adjointe juridique



Stéphanie St-Hilaire
adjointe juridique

LES COMITÉS

Les comités sont déterminants pour le succès réciproque de l'ACRGTO et de ses membres. En effet, en étant la mandataire de l'industrie, l'ACRGTO représente la courroie de transmission de l'information relative à l'industrie qui contribue à cette relation de confiance entre les donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs qu'elle a d'ailleurs su construire depuis sa création. Ainsi, les comités de l'ACRGTO défendent avec ardeur les intérêts de leurs membres. Pour ce faire, ils ont des mandats précis couvrant divers champs d'action. Ils sont composés de membres et de permanents de l'Association. Ces comités sont :

DIRECTION GÉNÉRALE

- Comité des membres associés
- Comité sur la pénurie de main-d'œuvre
- Comité des événements spéciaux
- Comité relations avec les donneurs d'ouvrage
- Comité camionnage
- Comité ad hoc sur les projets PCPR de la Ville de Montréal

PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Comité consultatif en prévention, santé et sécurité au travail
- Production d'un mémoire en réponse au PL59 et présentation lors de la commission parlementaire
- COVID-19
- Révision de la norme sur les appareils de levage de personnes
- Comité MTQ/CNESST visant à identifier et à éliminer les risques sur les chantiers routiers
- Révision des normes sur l'empoussièrement par la silice
- Révision du Code de sécurité sur les mesures de sauvetage en hauteur à définir

AFFAIRES MUNICIPALES

- Comité travaux municipaux, terrassement, drainage, fondations et granulats

RELATIONS DU TRAVAIL

- Comité relations du travail
- Comité stratégique de négociation

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

- Comité environnement
- Comité terrassement, drainage, fondations et granulats
- Comité mines à ciel ouvert et carrières
- Comité - chaussées en béton, ouvrages d'art et matériaux de béton
- Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)
- Comité cahier des charges
- Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage (RPECE)
- Comité innovation.

* Ces comités peuvent se diviser en sous-comités ad hoc selon les dossiers à traiter.

Le rapport des activités de ces comités apparaît dans les dernières pages de ce document.

REMERCIEMENTS

Encore une fois cette année, l'ACRGTQ doit souligner tout le travail effectué par les représentants des entrepreneurs qui siègent aux nombreux comités de travail. Le professionnalisme de toutes ces personnes et des permanents est remarquable et d'une grande utilité dans la défense des intérêts des membres. Ils permettent à l'Association d'avoir l'heure juste sur les enjeux de son industrie et d'être un lien névralgique entre l'industrie et les ministères et organismes.

INFORMER

L'ACRGQTQ s'est engagée à tenir ses membres au courant de tous les développements récents en lien avec la crise sanitaire et à conseiller ceux-ci adéquatement. Ainsi, depuis le début de la pandémie, l'ACRGQTQ tient informés ses membres des développements en lien avec la pandémie

- Publication ponctuelle du bulletin ACRGTQ-COVID-19
- Mise à jour du Guide de prévention COVID-19

En effet, plusieurs informations en lien avec les mises à jour du Guide CNESST COVID-19 Chantiers de construction, aux ajustements et assouplissements des mesures de prévention ont été envoyées aux membres. Aussi, l'ACRGQTQ a informé ses membres en ce qui a trait aux mesures d'assouplissement en matière d'imputation du coût des lésions professionnelles acceptées pour un diagnostic de la COVID -19 et le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec.

De plus, certaines positions ont été prises par l'ACRGQTQ notamment en lien avec le retour au travail et l'ensemble des mesures prises par le gouvernement.

VACCINATION EN CHANTIER

L'ACRGQTQ a participé à cette initiative de la Corporation des entrepreneurs généraux en compagnie de l'Association de la construction du Québec (ACQ) et l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) afin d'agir à titre d'intermédiaire et d'offrir la vaccination aux travailleurs de la construction sur les chantiers.

L'ACRGQTQ est engagée à maintenir ses démarches durant la crise qui évolue et à représenter les intérêts de ses membres comme elle l'a toujours fait.





RELATIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

/VOLET RELATIONS DU TRAVAIL

Les conseillers en relations du travail servent quelque 2 600 employeurs qui œuvrent dans le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction et qui embauchent plus de 40 000 travailleurs selon les plus récentes données de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

D'ailleurs, le volume de travail du secteur génie civil et voirie devrait atteindre 36,5 millions d'heures en 2021, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année 2020. Selon les prévisions de la CCQ, le niveau d'activité pour 2022 devrait atteindre 38,5 millions d'heures pour une augmentation de 5 %². Le nombre moyen de salariés embauchés par employeur du secteur s'établit à neuf alors que la moyenne générale de l'industrie se situe à moins de cinq.

De plus, le secteur génie civil et voirie est le secteur concerné par la réalisation d'ouvrages d'envergure. La majorité des grands projets de construction relève du secteur génie civil et voirie.

Ces facteurs expliquent en partie le nombre considérable de demandes d'information et de services adressés à l'ACRGQTQ en matière de relations du travail et de formation professionnelle.

MANDAT ET RÔLE

Le mandat de l'ACRGQTQ en matière de relations du travail, outre la négociation, l'application et le suivi de la convention collective, comprend l'interprétation des lois et règlements régissant les rapports employeurs-salariés de l'industrie et la formation professionnelle de base de la main-d'œuvre ainsi que le perfectionnement et le recyclage des salariés.

L'ACRGQTQ voit au support nécessaire aux employeurs, soit par communication téléphonique, par rencontre individuelle ou en groupe. Les conseillers en relations du travail se déplacent de façon régulière aux places d'affaires et sur les principaux chantiers. Cependant, les rencontres ont été effectuées majoritairement de façon virtuelle. Ils participent notamment à :

- des réunions de chantiers pour la détermination des assignations de tâches;
- des comités de résolution des conflits de compétence;
- des réunions concernant la résolution de litiges relatifs à l'application de la convention collective avec la CCQ et les syndicats;
- l'élaboration de séances d'information dispensées à la demande des employeurs ou des donneurs d'ouvrage concernant le contenu de la convention collective, de la Loi R-20 et de ses règlements.

2 Commission de la construction du Québec. « Perspectives 2022 ». En ligne, 14 pages.

Également, les conseillers représentent activement les employeurs du secteur en siégeant à divers comités externes dont :

- le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC) et ses sous-comités professionnels (SCP) et régionaux (SCR);
- le Comité de placement des fonds de retraite, d'assurances et autres fonds sous gestion de la CCQ;
- le Comité des avantages sociaux (CAS) et son sous-comité de promotion et de gestion de la santé;
- le comité paritaire rétention de MO;
- le Forum sur le service à la clientèle et les communications (CCQ);
- le Centre de formation professionnelle des métiers de l'acier (CFMA);
- le Centre de formation professionnelle des monteurs de lignes (CFML);
- le Centre de formation Le Chantier;
- l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);
- l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction (EMOICQ);
- et d'autres comités relevant de la CCQ.

L'ACRGTO intervient aussi dans des dossiers d'intérêt collectif en faisant de nombreuses représentations auprès des donneurs d'ouvrage, d'autres associations patronales, des partenaires syndicaux et de la CCQ.

MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ACRGTO a accueilli favorablement la décision portant sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction rendue le 9 août 2019 par le juge Raymond Gagnon. On se rappellera que le Tribunal avait été saisi d'une demande de l'Association de la construction du Québec (ACQ) ayant pour objet de mettre en question la constitutionnalité des règles relatives à l'embauche, à la préférence d'emploi et à la priorité d'emploi, connues comme « la mobilité » des salariés dans l'industrie de la construction. Le Tribunal considère que le choix d'établir son domicile dans une région administrative ne devrait pas normalement avoir d'impact à son accès au travail.

Ce jugement a été contesté par les associations représentatives qui ont formulé une demande de révision judiciaire devant la Cour supérieure. L'audition de cette affaire doit avoir lieu en mars 2022.

Pour le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction, les clauses concernant la mobilité provinciale ont toujours revêtu une importance majeure dans la réalisation des différents chantiers d'importance dans la province. Afin d'avoir la possibilité de soumissionner et d'effectuer des travaux dans plusieurs régions du Québec, un employeur doit pouvoir compter sur un noyau de main-d'œuvre qu'il connaît, habitué au fonctionnement de son entreprise et apte à représenter cette dernière sur le chantier. De ce fait, depuis 1999, l'article 15.12 de la convention collective octroie une mobilité dite provinciale à la majorité des métiers et occupations qui œuvrent dans ce secteur. L'ACRGTO demeurera à l'affût de ce dossier, car il constitue un enjeu majeur pour ses membres.

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Depuis 2018, l'industrie de la construction doit composer avec le phénomène de pénurie de main-d'œuvre. La rareté de la main-d'œuvre est multifactorielle et nécessite des démarches sur plusieurs fronts, notamment, les aspects suivants :

- bonifier la promotion de l'industrie auprès de la clientèle cible;
- sensibiliser les conseillers en orientation;
- améliorer la rétention de main-d'œuvre;
- favoriser la concertation des donneurs d'ouvrage pour un meilleur étalement des travaux;
- accroître l'offre de formation pour certains métiers;
- développer la diversité de la main-d'œuvre, etc.

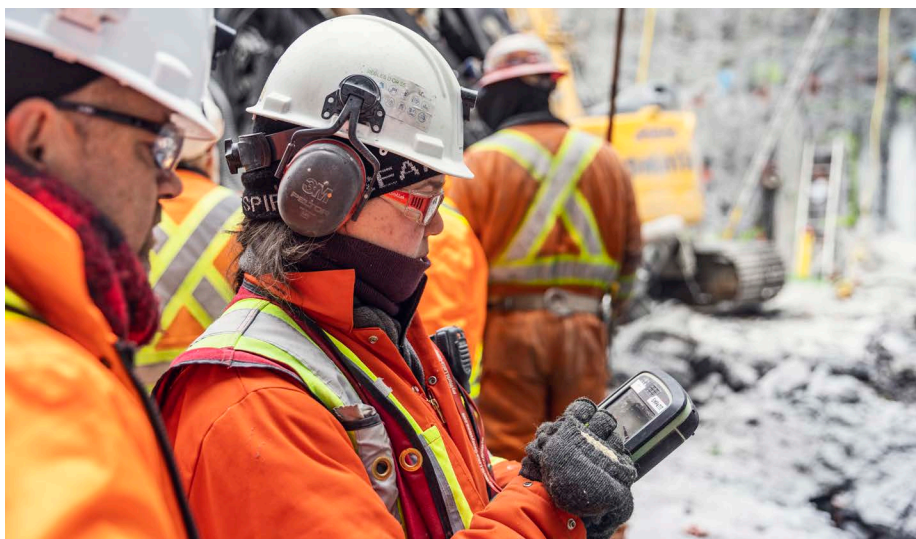
L'exercice ne serait pas complet si l'on ne s'attardait pas à revoir les règles d'accès à l'emploi et au cadre normatif rigide qui régit l'industrie de la construction. À cet égard, tout au long de l'année 2021, plusieurs rencontres avec les intervenants et partenaires de l'industrie ont été réalisées.

Le fruit de ces consultations a amené le conseil d'administration de la CCQ à adopter, par voie de résolution, huit mesures visant à atténuer les effets de la pénurie. Ces propositions de modifications réglementaires sont entrées en vigueur le 28 avril 2021.

NÉGOCIATION 2021-2025

L'année 2021 est aussi marquée par le processus de négociation en vue du renouvellement de la convention collective pour la période 2021-2025.

Tout au long du processus de négociation, l'ACRGQ a multiplié les rencontres avec les entrepreneurs du secteur pour élaborer la stratégie et le mandat de négociation.



L'ACRGQ a complété cette 9^e ronde de négociations avec satisfaction de ses membres et sans perturbation sur les chantiers de construction. La nouvelle convention collective est entrée en vigueur le 1^{er} août 2021 et viendra à échéance le 30 avril 2025.

L'ACRGTQ ACTIVE DANS PLUSIEURS DOSSIERS

Le service des relations du travail a, entre autres, été impliqué dans les dossiers suivants :

- la réforme du régime d'assurance pour l'introduction de mesures de rationalisation des déboursés pour contrer ou atténuer l'effet inflationniste du régime et pour une participation financière des travailleurs et travailleuses de l'industrie;
- le programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction;
- la ligne téléphonique Relais-construction contre le harcèlement psychologique, les inconduites ou l'intimidation à caractère sexuel;
- l'intégration de la construction ferroviaire à l'industrie de la construction et formation d'un comité patronal de travail de l'industrie ferroviaire;
- la pénurie de main-d'œuvre;
- la réforme du cadre normatif pour favoriser l'allègement réglementaire et accroître la souplesse administrative;
- l'amélioration du bilan en matière de rétention de main-d'œuvre;
- le litige concernant les frais d'administration de la CCQ pour la gestion des avantages sociaux;
- le litige concernant la validité des modifications réglementaires pour atténuer la pénurie de main-d'œuvre;
- le litige portant sur la constitutionnalité des dispositions de la loi R-20 empêchant les associations représentatives d'avoir recours à la procédure de grief quant à l'application des conditions de travail prévues à la convention collective.

LA MIXITÉ EN CHANTIER

Concernant la place des femmes dans l'industrie, l'ACRGTQ est aussi présente. Le prix « Reconnaissance-mixité » est remis annuellement. Il est décerné aux entreprises s'étant démarquées par l'emploi du plus grand nombre de femmes détenant un certificat de compétence de l'industrie de la construction, par des actions favorisant l'intégration de ces femmes dans leur entreprise ou en mettant de l'avant le développement de ces dernières dans leur entreprise. C'est la compagnie NouvLR qui en est le récipiendaire en cette année 2021.

De plus, le mandat a aussi été élargi à l'inclusion des minorités. En collaboration avec la Commission de la construction du Québec (CCQ), le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et de multiples associations, deux vidéos ont été produites sous les thèmes : « Ouvrons les chantiers aux femmes, tout le monde y gagne » et « Chantiers inclusifs pour la diversité, tout le monde y gagne ». Ces vidéos ont été conçues pour être visionnées par les employés dans le but d'améliorer les conditions au travail, tant pour les femmes que pour les autres minorités.

En parallèle, Isabelle Danis, ingénieure et coordonnateur du secteur municipal est ambassadrice pour « Du grand génie ». Il s'agit d'une initiative de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour faire rayonner la profession d'ingénieur et pour assurer la relève en génie. On y vise à inciter les jeunes femmes à s'intéresser à la profession d'ingénieur. Des conférences sont organisées pour les étudiants des CÉGEPs sur différents thèmes. Madame Danis a participé à celles intitulées « Les dessous de la construction » et « Les dessous de nos villes », où elle a pu répondre aux questions de ces jeunes étudiantes sur l'industrie et peut-être inspirer de belles carrières en génie!

RELATIONS DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

/VOLET AFFAIRES JURIDIQUES

C'est en fonction du mandat attribué par la loi d'agir à titre d'agent patronal aux fins de la négociation, de la conclusion et de l'application de la convention collective du secteur génie civil et voirie que le contentieux de l'ACRGTO offre aux entreprises de ce secteur d'être représentées devant les tribunaux.

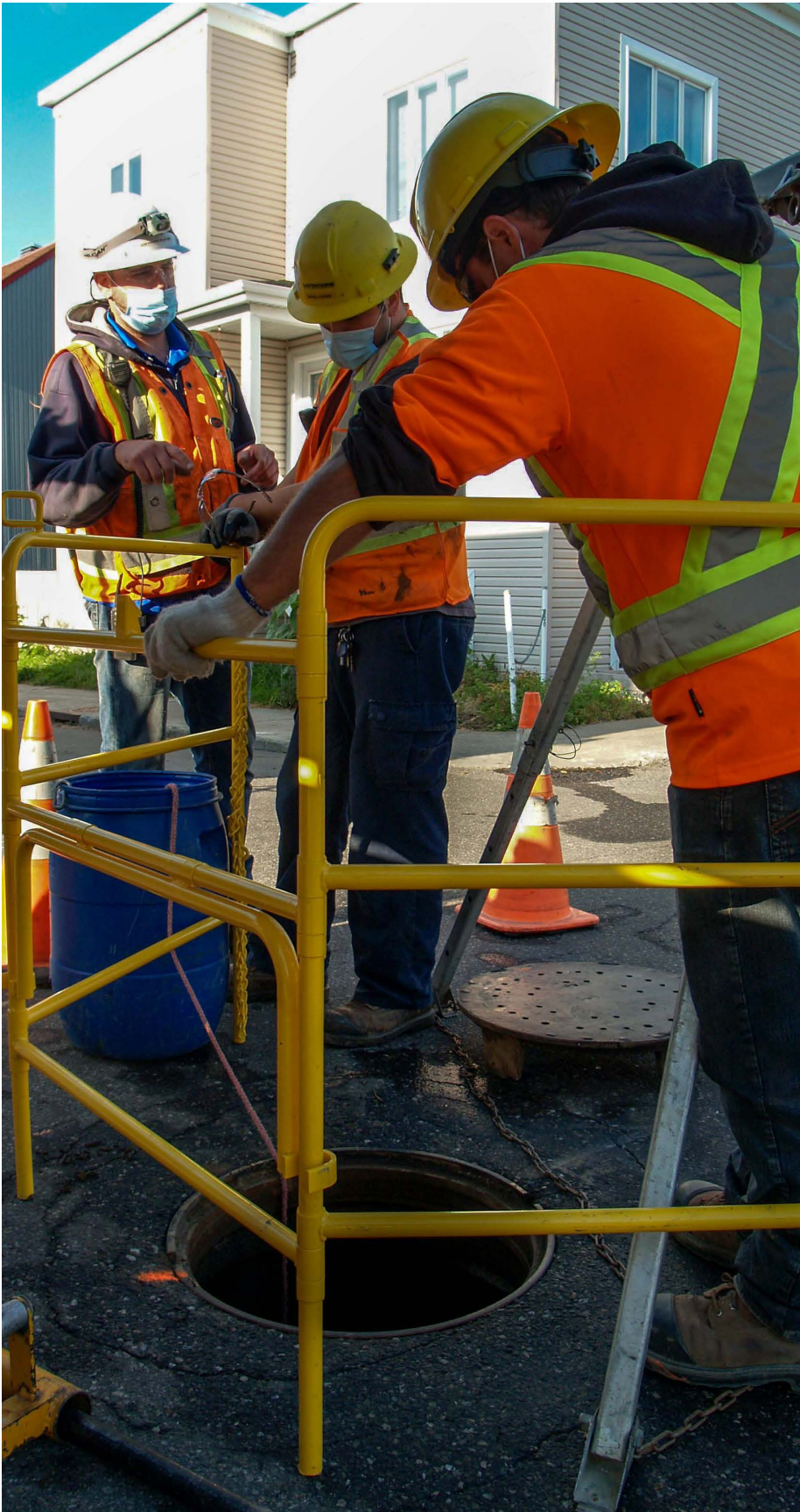
L'année 2021 a de nouveau permis à l'ACRGTO de défendre avec conviction les intérêts des employeurs dans de nombreux dossiers et ainsi intervenir devant des tribunaux de toutes sortes.

Le contentieux de l'ACRGTO a ouvert 729 nouveaux dossiers au cours de l'année, dont environ 320 ont nécessité une intervention devant le tribunal en personne ou sur une plateforme virtuelle. De plus, 783 dossiers ont été fermés au cours de la période, soit à la suite d'une décision rendue par le tribunal ou d'une entente à l'amiable. Il y a lieu de noter qu'à la fin de l'année, il y avait environ 996 dossiers actifs.

Parmi les dossiers pris en charge par le contentieux, notons celui de la légalité des clauses de mobilité de la main-d'œuvre, celui de la validité de la Loi assurant la reprise des travaux dans l'industrie de la construction ainsi que le règlement des différends pour le renouvellement des conventions collectives et celui relatif à la juridiction des métiers pour la pose du rail de chemin de fer.

L'ACRGTO agit selon une politique de prise en charge préétablie. Elle est intervenue dans les dossiers de poursuites civiles entreprises par la Commission de la construction du Québec (CCQ), dans les dossiers de poursuites pénales où le substitut du procureur général reproche à un employeur une infraction à la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (R-20), dans les dossiers de griefs et dans les litiges impliquant la CNESST.

De plus, l'ACRGTO a quotidiennement répondu à de nombreux appels afin de guider les employeurs dans la gestion de leurs dossiers de relations du travail et de santé et sécurité du travail.



LOIS, RÈGLEMENTS ET CONTRATS

L'année 2021 a été marquée par de nombreuses prises de position par l'ACRGTO. En effet, sa participation et ses représentations concernant la réforme du cadre juridique en matière environnementale, des problématiques contractuelles avec les donneurs d'ouvrage publics, dont Hydro-Québec, et sans oublier son apport dans le domaine du camionnage ont été à l'avant plan de son agenda.

Précisément, tous les secteurs de l'ACRGTO œuvrent dans le cadre de travaux d'envergures pour l'industrie et portant notamment sur les problématiques dans les relations contractuelles avec les donneurs d'ouvrage publics, la santé et la sécurité du travail et la pénurie de main-d'œuvre.

L'ACRGTO a également poursuivi ses actions et multiples interventions dans le domaine du droit de l'environnement concernant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les carrières et sablières, du Règlement sur la valorisation des matières résiduelles, du Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés et du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides. Elle a également aidé à résoudre les problématiques des membres quant à l'application de ces nouveaux règlements et du Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).

Pour une huitième année consécutive, l'ACRGTO a été une actrice importante au sein de la Coalition contre les retards de paiements dans l'industrie de la construction particulièrement dans la rédaction de son bilan portant sur le projet pilote du Conseil du trésor. La Coalition continuera d'ailleurs ses démarches afin qu'un texte législatif soit adopté en ce sens et qu'il assujettisse non seulement les donneurs d'ouvrage publics, mais aussi les municipalités ainsi qu'Hydro-Québec.

L'ACRGTO a aussi été plus que jamais active auprès d'Hydro-Québec dans le cadre de nombreux comités et nombreuses rencontres à l'égard des problématiques soulevées par ses entrepreneurs membres et qui concernent les retards de paiements, les avenants et les réclamations, la négociation des soumissionnaires et les modes de règlement des différends.

Le dossier du camionnage a encore cette année été un sujet d'intérêt pour l'ACRGTO qui a participé à différents comités consultatifs de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) portant notamment sur la formation obligatoire des conducteurs de véhicules lourds et sur les dispositifs de consignation électronique. Les démarches de l'ACRGTO se sont poursuivies auprès du ministère des Transports concernant, entre autres, les irritants du camionnage en vrac et la volonté de relancer la table du ministre sur la matière.

De surcroît, l'ACRGTO a déposé et présenté des mémoires concernant le projet de Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et les projets de règlements sur la traçabilité des sols contaminés excavés et ses frais exigibles. Elle a aussi transmis ses préoccupations et recommandations au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation portant sur les troubles de voisinage qu'occasionnent l'exploitation des carrières et sablières et le transport par camion dans le cadre de sa Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires afin de lui faire prendre conscience de cette problématique qui s'exacerbe avec les années.

Enfin, l'ACRGTO est appelée à conseiller les membres de façon quotidienne en leur transmettant des avis juridiques quant à diverses situations conflictuelles, en s'assurant de leur fournir les éléments de réponses les plus précis et actuels possibles. Les questions soulevées par les membres portaient notamment sur le transport par camion (camionnage en vrac), les relations contractuelles à tous les niveaux, les redevances des carrières et sablières, les délais de paiement, les demandes d'autorisation ou de licence (licence de la Régie du bâtiment, autorisation de l'Autorité des marchés publics), le droit municipal, les réclamations, la procédure du Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ), les modes de règlement de différends, la procédure d'appel d'offres et les nombreuses modifications législatives et réglementaires dans tous ces domaines.



FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (FFSIC)

Il y a eu une reprise de la formation en 2021 alors que la grande majorité des activités de perfectionnement en centre de formation ou en entreprise avait été annulée ou retardée dans tous les secteurs d'activité à cause de la pandémie en 2020.

Pendant cette pénible période, l'ACRGTO a contacté les entreprises du secteur génie civil et voirie afin de les informer de l'état de la situation et les rassurer que, une fois la pandémie sur son déclin, leurs demandes seraient prioritaires. Les discussions à cet effet portaient sur les nouveaux besoins provoqués par un arrêt des travaux momentanés et sur l'arrivée de nouvelles technologies.

Ainsi 34 entreprises³ de neuf régions administratives du Québec, membres ou non de l'ACRGTO, mais exclusivement du secteur du génie civil et voirie, ont contacté l'ACRGTO pour réitérer leurs demandes ou en ajouter d'autres afin d'améliorer la compétence de leurs travailleurs ou tout simplement d'effectuer une mise à jour de ceux-ci dans l'atteinte d'une meilleure productivité pour l'avancement des travaux. Cette reprise des formations s'est effectuée en conformité avec les règles sanitaires imposées par le gouvernement du Québec. La Commission de la Construction du Québec (CCQ), les centres de formation ainsi que les formateurs délégués dans les formations en entreprise devaient respecter la distanciation physique et la limite du nombre de participants pour chaque groupe, que ce soit dans le volet théorique ou pratique des formations.

Ces 34 entreprises ont permis la réalisation de 134 activités de perfectionnement dans leur entreprise même ou dans un centre de formation selon les exigences demandées par la santé publique. C'est plus de 895 travailleurs recommandés par leur employeur qui ont participé aux cours de perfectionnement assurant un suivi de plus de 3250 heures de formation. Pour en assurer la réalisation financière, le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) a investi 1 300 000 \$, ce qui représente 45 % de l'investissement total des autres secteurs de notre industrie. À ce montant, il faut y ajouter 500 000 \$ représentant les incitatifs payés aux travailleurs (hébergement et frais de transport) de la résidence du travailleur au lieu de formation en vertu des règles générales du FFSIC.

Le coût moyen de chaque formation se situe à environ 8 420 \$ et la durée moyenne pour chaque activité de formation est de 24 heures pour un investissement de réalisation de 1260 \$ pour chaque participant. Cet investissement peut paraître élevé pour certain, mais il faut bien comprendre que les activités de perfectionnement réalisées dans le secteur génie civil et voirie exigent la location de gros équipements propres au secteur, y incluant bien souvent l'emploi de grues, de paveuses, de niveleuses, de chargeuses-pelleteuses ou autres équipements. Il est nécessaire de reproduire lors du perfectionnement ce qui se déroule en chantiers pour assurer une formation de qualité conforme à la réalité vécue par les travailleurs quotidiennement.

³ Les données reliées aux activités de perfectionnement sont réalisées entre juillet 2020 et juin 2021.



PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En matière de santé et sécurité, les travaux de l'ACRGTO se sont poursuivis en ayant la pandémie en toile de fond. L'ACRGTO a participé à six rencontres du Comité Tactique CNESST - COVID-19 - Chantiers de construction au cours de l'année 2021 pour mettre à jour le guide de prévention COVID-19 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) applicable aux chantiers de construction et de le diffuser auprès des employeurs. Les consignes sanitaires ont été ajustées en fonction des rapports d'éclosions hebdomadaires produits par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) qui nous permettaient de cibler les types chantier visés par les éclosions et de réaliser des rappels auprès de ceux-ci.

PROJET DE LOI 59

L'ACRGTO a préparé et présenté un mémoire en commission parlementaire à la fin janvier en collaboration avec les autres associations patronales.

En effet, bien que chaque association syndicale ait toute eu droit au temps alloué pour présenter leur point de vue sur le projet de loi, les associations patronales ont eu à fusionner leurs mémoires respectifs en plus de nommer deux porte-paroles pour les quatre associations qui ont dû concentrer leurs représentations dans une seule période allouée.

C'est avec certaines embuches que l'ACRGTO et les associations patronales ont tenté de convaincre le ministre du Travail de la difficulté d'application de certains éléments de sa réforme portant notamment sur les représentants en santé et en sécurité (RSS).

Tout a été tenté ultimement. L'ACRGTO et les associations patronales ont sollicité l'écoute du premier ministre, en vain. La Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail a donc été sanctionnée le 6 octobre 2021.

À la fin 2021, le service prévention, santé et sécurité au travail de l'ACRGTO donnait des formations dans une dizaine de villes afin d'informer ses membres de la nature et des effets potentiels de ces changements.

COLLOQUE PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Pour la toute première fois, donneurs d'ouvrage et entrepreneurs en génie civil et voirie consacraient une journée entière pour échanger sur les enjeux en matière de santé et sécurité sur les différents chantiers. Tenu le 13 octobre, le colloque se tenait à Bécancour.

Ce sont le ministère des Transports du Québec et Hydro-Québec qui, lors de deux présentations distinctes, nous ont fait part de leur vision en santé et sécurité, ainsi que des moyens qu'ils entendent mettre en place pour y arriver.

Marie-Claude Houle, présidente-directrice générale d'EBC inc., a retenu l'attention des participants lors de son témoignage sur l'évolution de la culture en prévention dans son entreprise. Sylvie L'Heureux, de l'ASP-Construction, commanditaire de l'événement, a présenté l'ASP et les services qu'elle offre.

Un aspect de la santé qui occupe de plus en plus de place au travail est la santé mentale, thème qui nous a été présenté par monsieur Jean-Pierre Gauthier, Vice-président principal et directeur de district de Construction Kiewit Cie.

En fin de journée, une table ronde a été préparée afin que les donneurs d'ouvrage et des entrepreneurs puissent échanger sur les différents enjeux qui les préoccupent de part et d'autre. On y trouvait :

- Guy Côté, directeur principal Projets de transport et construction, Hydro-Québec
- Anne-Marie Leclerc, sous-ministre adjointe à l'ingénierie et aux infrastructures, ministère des Transports
- Louis St-Arnaud, président, Construction Arno inc.
- Alexis Loisel, président, L. A. Hébert Itée

C'est en étant conscient des contraintes de chacun que le panel s'est déroulé. Les participants ont été à même de constater que chaque partie se positionnait en mode solution.

Michel Pérusse, sommité en matière de santé et sécurité au travail, a animé l'ensemble de la journée et Sébastien Marcoux, président du conseil d'administration de l'ACRGQTQ, s'est chargé du mot de bienvenue du colloque ainsi que de sa conclusion.

Avec une centaine de participants, l'exercice a été un franc succès et sera reconduit.



SOMMET DES ENTREPRENEURS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL AU CHANTIER DE LA ROMAINE

L'ACRGQTQ a participé à un sommet organisé par Hydro-Québec. Échelonnée sur trois jours, l'activité a permis de visiter tous les sites des entrepreneurs encore présents au chantier.

Des conférences et ateliers ont permis de mettre en valeur les efforts mis de l'avant afin que la notion de virage santé/sécurité d'Hydro-Québec aille au-delà des mots et se traduise par des actions concrètes visant à mettre en place une culture santé et sécurité au travail. Le message livré par la vice-présidente, Claudine Bouchard, était sans équivoque, que la santé et la sécurité des travailleurs sur les chantiers sont des priorités. Hydro-Québec ne fait place à aucun compromis.

Malgré les inconvénients associés à l'organisation du travail lié à la pandémie, le service science, technologie et innovation a poursuivi les discussions avec ses principaux intervenants afin de répondre aux besoins des entrepreneurs.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'année 2021 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la valorisation des matières résiduelles. Ce règlement, introduit dans tous les contrats publics, a créé son lot de questionnement sur son application sur les chantiers. Néanmoins, la saison s'est quand même bien déroulée. Toutefois, l'ACRGQT par ses différents comités, ont débuté des rencontres de travail avec les donneurs d'ouvrage et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de comprendre les enjeux et surtout de trouver la meilleure façon d'appliquer ce nouveau règlement pour la prochaine saison.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

L'ACRGQT a poursuivi ses discussions sur les différentes tables de concertation avec le ministère des Transports du Québec (MTQ). Étant donné l'importance que prend le dossier de la valorisation des matériaux, il a été convenu avec le ministère de créer une table d'échanges sur ce sujet en 2021. Le mandat de cette table porte sur les moyens qui doivent être mis en place pour favoriser la réutilisation des matériaux de construction granulaire.

En ce qui concerne la table innovation, qui traite notamment des nouveaux modes d'attribution de contrats, les discussions se sont poursuivies afin de trouver de nouveaux moyens de faire plus de projets en mode collaboratif. L'ACRGQT échange également avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour que les règlements favorisent ces nouveaux modes. À la suite de ces efforts, certains contrats ont été octroyés en mode regroupé, mais il reste encore beaucoup de travail à faire pour voir plus de projets dans un format différent du mode traditionnel, soit du plus bas soumissionnaire conforme.

Au début de la saison de construction 2021, on se souviendra qu'il y avait un enjeu portant sur le prix de certains matériaux de construction, dont celui de l'acier. L'ACRGQT a su trouver des solutions pour pallier cette problématique en ce qui concerne particulièrement les glissières de sécurité. Une clause d'indexation a été trouvée pour minimiser l'impact pour les entrepreneurs pour l'année 2021. Les discussions se poursuivront en 2022 afin de standardiser cette clause.

De plus, l'ACRGQT a participé à un comité de travail pour instaurer des principes d'indexation pour différents matériaux qui ont d'ailleurs été acceptés pour les deux prochaines années dans les contrats de la Société québécoise des infrastructures (SQI). L'expertise de l'association a aidé à formuler différentes propositions qui ont été utiles à l'élaboration de ces clauses.

Enfin, l'ACRGQT a poursuivi ces efforts afin de trouver des moyens d'améliorer la gestion des différends en cours de contrat. Les discussions se poursuivront en 2022 et l'association a bon espoir de trouver des solutions simples et efficaces pour améliorer la situation et minimiser le recours au service des réclamations du ministère.

HYDRO-QUÉBEC

L'ACRGQTQ a poursuivi ces efforts avec Hydro Québec pour arriver à améliorer la gestion contractuelle. Plus spécifiquement, l'association et différents entrepreneurs participent, sur des projets pilotes, à l'essai des modèles qui détermineront la compensation à accorder dans le cas de pertes de productivité. En plus des pertes de productivité, un groupe de travail discute d'une solution afin d'établir un échéancier d'exécution des travaux de construction qui convient aux deux parties. Si tel est le cas, il sera à l'avenir plus facile de déterminer si les travaux supplémentaires ont ou pas un impact sur le projet et ainsi être justifié d'être payable ou non. Enfin, l'association et Hydro-Québec se sont entendus sur de nouvelles clauses particulières afin que les travaux payables à taux horaire soient plus facilement gérés. Toutes ces nouvelles clauses et solutions seront mises en application au cours de 2022.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

À la suite de plusieurs demandes des entrepreneurs, l'ACRGQTQ s'est entendu avec les autorités de la Société de transport de Montréal pour créer une table de discussion afin d'échanger sur les enjeux qui touchent ses projets. Une première rencontre a permis d'identifier les clauses contractuelles qui sont difficiles à rencontrer pour les entrepreneurs. Un mémoire sur le sujet a été déposé et les discussions se poursuivront tout au long de la prochaine année.

REGROUPEMENT PROFESSIONNEL DES EXPLOITANTS DE CENTRALES D'ENROBAGE (RPECE)

Pour le RPECE, l'année 2021 a été marquée par les défis reliés au coronavirus, par une saison de travaux très chargée ainsi que par plusieurs dossiers techniques d'importance. Avec les travaux du comité Optimisation des centrales d'enrobage, une revue des meilleures pratiques de fabrication d'enrobé a pu être faite ainsi que l'évaluation des caractéristiques du parc de centrales d'enrobage québécois.

En effet, les membres du RPECE ont pu être en mesure d'évaluer objectivement la conformité de leur centrale selon les normes de niveau nord-américain et d'avoir une première impression des nouvelles exigences du MTQ en la matière. Il faut savoir que le contrôle des constituants est un des axes principaux de ces nouvelles exigences. Ce processus a aussi permis de fixer un canal d'échanges entre les exploitants pour discuter de l'amélioration de la qualité des enrobés fabriqués, de la promotion de l'usage de matériaux recyclés dans un souci efficacité énergétique et de réduction des GES.



Par ailleurs, les enjeux relatifs à la législation en matière d'environnement et plus particulièrement la gestion des résidus issus du dépoussiérage des centrales d'enrobage ont retenu l'attention de l'ACRGTO. Un problème d'interprétation relatif à la manière de disposer les surplus de poussière en fonction du lieu où elles ont été produites posait un problème. Il est question de la génération sur le site d'une carrière ou à l'extérieur de ce dernier.

Ayant réussi à convaincre ses membres d'adopter une position proactive pour mener ce dossier de front, l'ACRGTO a créé un comité technique rassemblant les experts du domaine. Les travaux de ce comité ont permis la mise en place d'un programme d'analyse chimique exhaustif des résidus de poussières générées par les centrales d'enrobage. L'objectif était de faire la preuve de la qualité environnementale de ces résidus industriels aux autorités concernées pour qu'ils puissent être gérés par les exploitants indépendamment de leur lieu de génération et ultimement pour qu'ils puissent être valorisés dans un plus large éventail d'usages. La modification du Règlement sur les usines de béton bitumineux (RUBB), du Règlement sur les carrières et sablières (RCS) ainsi que l'ajout d'une nouvelle section dans les Lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte [...] du MELCC a constitué les principales doléances de l'ACRGTO vis-à-vis des résultats obtenus de son programme d'analyse.

Enfin, l'ACRGTO et son comité, le RPECE, seront très sollicités en 2022 avec les chantiers de travail en place avec le MTQ. La révision des exigences statistiques pour la production des enrobés et le processus menant au calcul du préjudice sont les deux axes de travail sur lesquels les comités internes de l'ACRGTO et les experts du MTQ se pencheront.

DOSSIER MATÉRIAUX DE BÉTON, OUVRAGES D'ART ET CHAUSSÉES DE BÉTON

En février 2021, le MTQ a procédé à la relance de la qualification d'entrepreneurs en structures complexes. Ce cinquième cycle de qualification va venir à échéance le 31 juillet 2022 et est renouvelable annuellement à compter du mois de février de chaque année. À compter de cette date (février 2022), toutes les entreprises qualifiées qui désirent maintenir leur qualification devront se requalifier. Ainsi débutera la sixième relance de qualification, et ce, pour un nouveau cycle de deux ans.

Le programme de recherche de l'industrie sur les notes 2 et 3 du tableau 12 de la CSA A23.1/A23.2 « Béton : Constituants et exécution des travaux/Méthodes d'essai et pratiques normalisées pour le béton » sur la performance des gros granulats à béton, qui avait été confié à l'Université de Sherbrooke, est maintenant complété. Le rapport final a été déposé en août 2021.

De plus, au moment de l'édition 2020 du Cahier des charges et devis généraux (CCDG), une clause relative à la conformité des glissières en béton pour chantiers (GBC) a été ajoutée à l'article 10.3.9.1.3 « Mise en œuvre ». À compter du 1er janvier 2023, cette clause stipule que seulement les unités de GBC fabriquées conformément aux dessins normalisés du chapitre 5 « Dispositifs de retenue pour chantier » du Tome VIII – Dispositifs de retenue, datés de 2015 et plus et comportant une plaquette d'identification conforme aux exigences, seront acceptées sur les chantiers du ministère.

Il est également à noter qu'au cours de l'année 2021, le MTQ a poursuivi, en collaboration avec l'industrie, des chantiers sous forme de comités.

- Table béton : Chantier 6 : « Variation maximale de la teneur en air du béton » qui a été interrompu à cause d'un cas judiciairisé et devrait reprendre au début de 2022;
- Table béton : Chantier 7 : « Adjuvant compensateur de retrait dans la fabrication du béton » qui devrait se terminer d'ici la fin 2021;
- Table béton : Chantier 8 : « Maturométrie » qui devrait se terminer d'ici la fin 2021;
- Table innovation : Chantier 2 : « Construction rapide et ouvrages préfabriqués » qui devrait également se terminer d'ici la fin 2021.

Ces chantiers ont pour but de faire progresser la technologie ou encore de trouver des solutions aux irritants majeurs de l'industrie, et ce, afin d'éviter de traîner des problèmes récurrents durant des années. Il est également entendu que chaque fois qu'un chantier prendra fin un nouveau verra le jour pour traiter d'un autre irritant et ainsi de suite à raison d'un maximum de trois chantiers en marche à la fois par table qui chapeaute chacun de ces chantiers. En conséquence, les deux prochains chantiers qui devraient voir le jour sont :

- Caractérisation des bétons autoplaçants (Problème de ségrégation);
- Durabilité d'éléments préfabriqués et mûrissement.

CAPSULE ÉDUCATIVE – MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

L'ACRGTO dévoilait en novembre une capsule éducative portant sur l'échantillonnage de granulat.

Cette première capsule met en évidence les meilleures pratiques en matière d'échantillonnage de matériaux granulaires dans les environnements techniques les plus couramment rencontrés, soit l'échantillonnage de MG-20 en contrôle de réception de lot ainsi qu'à partir d'une réserve.

L'ACRGTO tient à remercier ses collaborateurs :

- le Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)
- l'Association des firmes de génie-conseil (AFG)
- le Cégep Limoilou
- SNC-Lavalin

L'ACRGTO a eu l'opportunité, en collaboration avec ses partenaires, de créer et de partager du contenu pour montrer comment sont réalisés les principaux essais de contrôles sur les matériaux. Ce projet de création de contenu éducatif a pour but de développer et/ou de rafraîchir les compétences des ressources techniques des membres de l'ACRGTO ainsi que de leurs collaborateurs de l'industrie pour les essais les plus communs sur les matériaux prévus dans les guides et normes de références utilisées au Québec. Les secteurs touchant autant les sols et granulats, le béton de ciment et les enrobés bitumineux sont visés dans cette démarche de formation.



AFFAIRES MUNICIPALES

L'ACRGTO a poursuivi en 2021 ses multiples interventions en vue de protéger les intérêts des entrepreneurs auprès de diverses municipalités du Québec en suivant de près ses membres et en les conseillant relativement aux problématiques de gestion contractuelles vécues.

En plus des rencontres de son comité des travaux municipaux, l'ACRGTO a participé à divers comités, rencontres et congrès avec les organisations rattachées au monde municipal, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), Info-excavation, le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ), l'Association québécoise des transports (AQTr), le Conseil du patronat du Québec (CPQ), le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), sans oublier la participation à divers comités de travail de création et de révision de guides de bonne pratique et formations notamment avec le CERIU et Info-excavation.

Il est à noter que Isabelle Danis, coordonnatrice du secteur municipal, a reçu le prix reconnaissance, volet institutionnel du CERIU pour l'année 2020. Le CERIU honore ses membres en leur remettant des prix de reconnaissance. Des organisations ou des individus sont reconnus et remerciés pour leur apport important à cette organisation.

L'ACRGTO a participé à un panel de discussion au congrès Infra du CERIU à la suite de la publication du guide de bonnes pratiques pour les appels d'offres de services professionnels en ingénierie pour l'infrastructure municipale, où plusieurs des irritants des entrepreneurs seront vus, ainsi que les solutions proposées à ces problématiques.

SONDAGE SUR L'INTÉRÊT DES ENTREPRENEURS ENVERS LES CONTRATS PUBLICS

Les résultats du sondage sur l'intérêt envers les contrats publics ont été publiés, ce sondage portait sur les conditions de travail dans l'industrie, notamment sur la collaboration des donneurs d'ouvrage avec les entrepreneurs. Avec plusieurs associations, des présentations ont été faites à plusieurs instances, notamment au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) au ministère des Transports (MTQ), au Bureau de l'Inspecteur général de Montréal (BIG), aux villes de Montréal et Gatineau, et aux associations suivantes : Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ), l'Union des municipalités (UMQ). L'ACRGTO souhaite entraîner un mouvement d'échanges et de collaboration qui devrait se traduire par des modifications et améliorations concrètes.

À la suite d'une présentation à l'Association des firmes de génie-conseil (AFG), une série d'échanges sera initiée, avec plusieurs sujets de discussion comme la proposition d'un encadrement pour permettre le retour de la consultation des entrepreneurs lors des phases de conception.

L'ACRGTOQ siège à de nombreux comités externes en matière d'affaires :

Association québécoise des transports (AQTr) :

- Table d'expertise sur la viabilité hivernale
- Comité de préparation du congrès annuel sur la viabilité hivernale
- Comité de sélection pour le concours national PIARC Québec - PRIX PIARC 2022 PIARC (Association mondiale de la route)

Bureau de normalisation du Québec (BNQ) :

- Comité de révision du document BNQ 1809-300, Travaux de construction – Ouvrages de génie civil – Conduites d'eau potable et d'égout
- Table d'échanges sur les infrastructures municipales

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) :

- Conseil d'administration
- Conseil permanent sur la gestion des actifs
- Conseil permanent sur les infrastructures souterraines
- Conseil permanent sur les réseaux techniques urbains
- Comités de travail sur les guides suivants :
 - Guide de bonnes pratiques pour les appels d'offres de services professionnels en ingénierie pour infrastructures municipales (sorti cette année)
 - Gain à réaliser la gestion d'actifs
 - Comité organisateur des États généraux de l'espace public
 - Comité de réflexion sur la problématique d'encombrement de l'espace public
 - Comité de réflexion sur la localisation des infrastructures souterraines

Conseil du patronat du Québec (CPQ) :

- Comité « Stratégie de promotion et valorisation des métiers de la construction »

Info-excavation :

- CPPE, comité sur les pratiques d'excellence en prévention des dommages aux structures souterraines
- Comité d'organisation du congrès annuel
- Comité sur la cartographie et les infrastructures abandonnées
- Comité éducation et information
- Comité sur le guide des clauses pour les rédacteurs d'appels d'offres

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

L'ACRGQTQ a pour objectif principal la défense des intérêts de ses membres auprès des ministères et organismes et de la population en général. De plus, elle s'assure de mettre en œuvre des stratégies de communication adéquate afin de positionner l'Association comme étant une figure de proue dans l'industrie de la construction. Elle diffuse également aux membres toute information susceptible de les intéresser afin de faire d'eux des membres bien informés, par le biais de ses publications.

PANDÉMIE AU QUÉBEC : L'ACRGQTQ TOUJOURS PRÉSENTE POUR SES MEMBRES

En cette deuxième année de pandémie, l'ACRGQTQ est demeurée aux services de ses membres et a veillé à les tenir informés pendant cette période difficile.

Elle a recueilli l'information pertinente et la diffusée de façon prompte et efficace. Les nouveaux outils de communication créés en 2020, dont l'infolettre « ACRGQTQ/COVID-19 » et sa page COVID-19 en ligne, ont permis aux membres de se maintenir informés de façon régulière et de pouvoir faire une différence pour leur entreprise et leurs employés.

VALORISATION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET PROMOTION DES OPPORTUNITÉS DE CARRIÈRE AUPRÈS DE LA RELÈVE

L'ACRGQTQ est rassemblée, en compagnie des autres associations de l'industrie, autour du Conseil du patronat du Québec (CPQ) afin de mener une campagne promotionnelle ayant comme objectif d'inciter et d'attirer la main-d'œuvre vers les métiers de l'industrie.

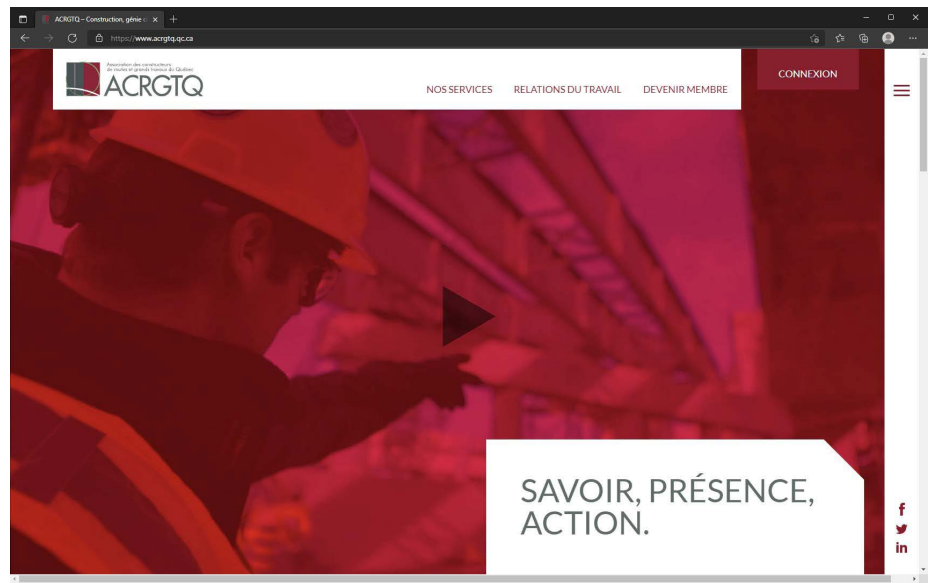
Découlant d'une entente entre le CPQ et la Commission des partenaires du marché du travail, le projet consiste à élaborer une campagne de promotion visant à valoriser l'industrie de la construction et ses métiers auprès des personnes sans emploi, des jeunes et de leur cercle d'influence.

Le projet est composé des activités suivantes :

1. Réaliser une étude sur les perceptions des différents publics cibles afin de pouvoir adapter avec précision les messages à diffuser et ainsi, concevoir une campagne promotionnelle ciblée et efficace
2. Concevoir et déployer une campagne de promotion.

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR L'ACRGTO

L'ACRGTO a travaillé en 2021 à mettre en ligne un nouveau site Internet. Au goût du jour avec un design audacieux, il tient en compte les objectifs de l'Association d'offrir à ses membres et internautes un site facile à utiliser et convivial. Il renforce également son positionnement de représentant de l'industrie de la construction en génie civil et voirie tout en améliorant l'expérience utilisateur et la navigation. Ce nouveau site permet de mettre en valeur les contenus et facilite l'accessibilité à ceux-ci pour tous les utilisateurs (membres, grand public et acteurs de l'industrie du génie civil et voirie).



La nouvelle architecture du site Web met en évidence les éléments d'information principaux, soit les services offerts par l'ACRGTO, les documents utiles, les événements, les communications et les nouvelles. La nouvelle plateforme graphique est davantage attrayante et respecte l'identité de l'ACRGTO www.acrgtq.qc.ca.

LES ÉVÉNEMENTS LES AFFAIRES

L'ACRGTO a contribué activement à développer le contenu de la grande conférence Infrastructures et grands projets publics - Relance post-crise : enjeux et opportunités pour le secteur de la construction. Cette conférence a fait le point sur les principales mesures des plans d'action du gouvernement. Elle devait aussi mettre l'accent sur les stratégies et solutions pour l'industrie et les donneurs d'ouvrage. D'ailleurs, Pierre Tremblay, directeur, Science, technologie et innovation de l'ACRGTO, était panéliste lors de cette conférence. L'impact de la crise et la relance, les principaux enjeux de développement post-COVID-19 et les pistes d'action et occasions d'affaires étaient au menu.

MÉDIAS SOCIAUX

L'ACRGTO est allée visiter deux chantiers à l'été, le premier était un chantier de plantage de poteaux à Stoneham et l'autre un chantier de pavage en Mauricie.

Trois capsules portant notamment sur la collaboration entre travailleurs, l'esprit de famille sur les chantiers, la santé et la sécurité et l'environnement ont été créées à partir de chaque tournage.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, ces vidéos visent à montrer le côté agréable à travailler dans l'industrie de la construction. Cet esprit de famille qui peut exister en chantiers est certainement un atout qui peut attirer les travailleurs et travailleuses vers les entreprises du secteur génie civil et voirie.

Ces capsules ont aussi comme objectif de mettre en valeur les travaux faits par les entrepreneurs et bien sûr, de rendre les membres de l'ACRGTO fiers de leur profession. L'ACRGTO contribue ainsi à faire rayonner son industrie dans sa communauté.

CONSTAS

Le magazine de l'ACRGTO, CONSTAS, vitrine des entrepreneurs, contribue à faire rayonner le génie civil et voirie d'ici et d'ailleurs. Le magazine et son site Internet sont maintenant au cœur des communications reliées à l'industrie de construction. Avec un tirage de plus de 7 000 exemplaires, CONSTAS a le rôle, d'illustrer le savoir-faire et les compétences des acteurs du génie civil et de la voirie au Québec, mais aussi d'agir à la fois comme carrefour d'information pour le domaine de la construction et comme moteur de réflexion quant à ses grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

La pandémie a bousculé quelque peu l'agenda de CONSTAS, mais, ses quatre numéros ont tout de même été publiés en 2021. Plusieurs articles pertinents ont été publiés sous les différents grands dossiers traités :

- Chantiers et pandémie, l'été de la réinvention;
- Turcot : la fin d'un grand chantier;
- L'innovation au cœur de la nouvelle ère (77^e congrès de l'ACRGTO);
- La recherche et l'innovation chez Hydro-Québec;
- Les villes intelligentes. Les penser, les construire.

Le magazine CONSTAS a son portail (MagazineCONSTAS.com) au plus grand bénéfice des internautes. Ainsi, ce site permet d'augmenter la notoriété du magazine auprès d'une clientèle plus élargie et par le fait même, de faire rayonner notre industrie auprès d'un plus large public.

ACRGTO MÉDIA

ACRGTO MÉDIA est un bulletin de liaison publié cinq fois par année. Il est expédié exclusivement à ses membres. Ce bulletin contient de l'information indispensable à la bonne marche des entreprises membres, ce qui en fait un outil de référence de l'industrie.

L'ACRGTO MÉDIA a un équivalent électronique. Les membres reçoivent donc un exemplaire papier ainsi qu'un exemplaire sous forme d'Infolettre dans leur boîte de courriel. Cette version permet une diffusion facile et rapide des informations entre collègues et limite la surproduction de photocopies papier. La réception est gratuite, peu importe le nombre de bénéficiaires par entreprise.

ACRGTO EXPRESS

ACRGTO EXPRESS est une lettre d'information qui sert à acheminer le plus rapidement possible de l'information exclusivement à nos membres.

INFO-NÉGO

L'ACRGQTQ a développé lors des dernières négociations de convention collective, l'INFO-NÉGO, il est un bulletin transmis aux quelque 2 500 entreprises membres et non membres qui œuvrent dans la construction d'ouvrages de génie civil et de voirie. L'information concerne particulièrement la convention collective et la négociation en cours. Il a été publié en 2021 afin d'informer l'industrie des développements avec les négociations 2021-2025.

Par ailleurs, ces productions ajoutent aux outils traditionnels que distribue l'ACRGQTQ chaque année comme, le rapport annuel et les calendriers.

IMPLICATIONS DIVERSES

L'ACRGQTQ est impliqué de différentes façons dans plusieurs dossiers tels :

- les relations avec les médias
- l'élaboration du contenu rédactionnel du magazine CONSTAS
- la cueillette de l'information pertinente à l'industrie à transmettre aux membres notamment lors des budgets fédéral et provincial
- la contribution au développement du volet notamment technique, juridique et politique du congrès de l'ACRGQTQ
- le suivi de l'information politique en lien avec l'industrie de la construction
- l'appui à l'Association canadienne de la construction dans ses démarches médiatiques et politiques
- Promotion du Boot Camp organisé par l'École d'entrepreneuriat de Beauce destiné aux membres de l'ACRGQTQ

LE RÔLE DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

La planification des communications de l'ACRGQTQ élaborée avait comme objectif général de consolider l'ACRGQTQ comme le leader et la référence en matière de génie civil et voirie, tout en améliorant l'image de son industrie.

Les objectifs spécifiques étaient de :

- Supporter les donneurs d'ouvrage et véhiculer les positions de l'ACRGQTQ auprès des médias;
- Défendre l'industrie auprès du grand public;
- Être visible dans l'ensemble de l'industrie de la construction;
- Mettre au premier plan les services que l'organisation offre;
- Supporter la force de vente et augmenter le nombre de membres.

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

WEBINAIRES

Les grandes tendances de l'industrie forcent les dirigeants à revoir leurs méthodes et techniques de travail pour répondre aux normes imposées par les travailleurs de demain. De plus, il devient essentiel de maximiser l'efficacité et la qualité des différents travaux en réduisant les risques d'erreurs humaines. En innovant, les entreprises gagneront du temps sur l'organisation du travail par l'utilisation de techniques innovantes. Les façons de faire changent et les entrepreneurs auront à modifier leurs méthodes de travail afin de demeurer productifs et compétitifs.

C'est pourquoi l'ACRGTO a poursuivi ses webinaires destinés à ses membres. Ainsi, des conférenciers ont présenté du contenu plus que pertinent aux entrepreneurs. Voici les thèmes qui ont été traités :

- Les bases de la Loi sur l'équité salariale (présenté par la CNESST)
- Le harcèlement psychologique (présenté par l'ACRGTO)
- Comment profiter des subventions en efficacité énergétique pour vos installations industrielles – évaluer et ordonnancer ses projets (présenté par Énergir)
- L'efficacité énergétique - un outil pour la relance économique (présenté par Hydro-Québec)
- Et si réduire ses GES était payant? (présenté par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles)
- Catalyser les initiateurs de projet en matière d'économie verte (présenté par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation)
- Nouvelles exigences en matière de traçabilité des sols contaminés excavés (présenté par l'ACRGTO)

L'ACRGTO a également travaillé en collaboration avec l'Association de la construction du Québec dans l'organisation du Colloque sur les impacts des innovations technologiques sur la productivité en construction et le webinaire faisant un État des lieux et actions pour la valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

Ces deux projets découlaient de mandats donnés par les deux associations à l'École de technologie supérieure (ÉTS) et à Ressources environnement sur ces deux enjeux de taille au sein de l'industrie de la construction.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Exceptionnellement, l'ACRGTO a tenu en 2021 son assemblée générale annuelle de façon virtuelle. Les membres ont pu participer à ce rassemblement important de l'association et suivre l'évolution des dossiers en cours. On se rappellera que cette assemblée réunit les membres associés et réguliers.

77^E CONGRÈS ANNUEL - UN CONGRÈS VIRTUEL; UNE RÉUSSITE BIEN RÉELLE!

Ayant pour thème « L'innovation au cœur de la nouvelle ère », le 77^e congrès annuel de l'ACRGQTQ s'est tenu les 5, 6 et 7 mai 2021 en formule entièrement virtuelle. Avec des conférenciers internationaux et locaux, l'Association a mis en place des ateliers pertinents pour ses membres.

23 CONFÉRENCES ET PRÉSENTATIONS ET TROIS DEMI-JOURNÉES

La conférence d'ouverture portait sur l'intelligence artificielle, la robotique et bien d'autres volets de l'innovation qui sont aux portes de l'industrie de la construction. Lors de cet atelier des experts, de renommée mondiale, ont fait un portrait de ces thèmes qui seront névralgiques dans les années à venir. De plus, ces experts ont démontré comment faire pour bien intégrer l'innovation en entreprise avec des principes de gestions éprouvés et de meilleures pratiques pour favoriser son intégration auprès de la main-d'œuvre.

Lors des Grandes entrevues, l'ACRGQTQ s'est entretenue avec des personnalités marquantes de notre industrie.

- Me Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Me Sonia LeBel, présidente du Conseil du trésor
- François Bonnardel, ministre des Transports
- Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation
- Sophie Brochu, PDG d'Hydro-Québec
- Diane Lemieux, PDG de la CCQ
- Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif et responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, des infrastructures et de la Commission des services électriques de la ville de Montréal



Entretien avec Zoubeir Lafhaj, titulaire de la Chaire Construction 4.0, créée par Bouygues construction et Centrale Lille en 2017, lors du congrès 2021.



Finalement, la conférence pour tous intitulée La Révolution numérique : l'humain d'abord a été présentée par Carol Alain, auteur, conférencier et formateur à l'international. Il a partagé sa réflexion sur l'intrusion des technologies numériques toujours plus grandes dans notre quotidien et au travail.

Les ateliers ont couvert un large choix de sujets, que ce soit notamment la santé et la sécurité du travail, les nouveautés techniques, le virage numérique ou encore des questions juridiques.

Merci aux congressistes d'avoir été au rendez-vous!

PRIX ET RECONNAISSANCE

PRIX FERNAND-HOULE

Le prix Fernand-Houle a été remis à Pierre Baillargeon. Le prix Fernand-Houle rend hommage à un entrepreneur qui s'est démarqué par un parcours entrepreneurial inspirant, une réalisation ou une carrière impressionnante dans le domaine du génie civil et voirie, et en reconnaissance pour sa contribution à son industrie.

PRIX DÉFI PRÉVENTION SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

L'ACRGQ et l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction (ASP Construction) ont remis le prix Défi prévention santé et sécurité du travail à Construction Kiewit cie.

PRIX GÉNIE-VOIRIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ACRGQ et Constructo honorent dans le cadre de son congrès une entreprise s'étant impliquée dans sa communauté ou ayant contribué à la protection de l'environnement ou à la préservation des ressources naturelles. Le Prix génie voirie en développement durable a été remis à KPH Turcot.

NOUVEAU - PRIX INNOVATION

L'ACRGQ valorise les efforts de ses membres dans la recherche de solutions innovantes permettant d'améliorer la productivité de leur organisation. L'Association a remis le prix Innovation à Pomerleau inc.

PRIX RECONNAISSANCE ET MIXITÉ

L'ACRGQ souligne l'implication d'un entrepreneur dans la promotion de la place des femmes dans l'industrie de la construction. Le prix Reconnaissance-mixité a été remis à NouvLR.

MERCI AUX NOMBREUX PARTENAIRES, INDISPENSABLES À LA TENUE DU CONGRÈS !

PRINCIPAL

HYDRO-QUÉBEC

PLATINE

MAGAZINE CONSTAS

SMS ÉQUIPEMENT INC.

TOROMONT

INSTITUTIONNELS

COMMISSION DES NORMES DE L'ÉQUITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC (CCQ)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (MEI)

OR

ASURANCES RICHARD POWERS INC.

INTACT ASSURANCE

ASP-CONSTRUCTION

ARGENT

AON

ACTIVA ENVIRONNEMENT

ENCANS RITCHIE BROS. CANADA LTÉE

FIERS ET COMPÉTENTS

J. Y. VOGHEL INC.

SOLENO INC.

W. CÔTÉ & FILS LTÉE

CONSTRUCTIONS HDF

ACCEO SOLUTIONS INC.

BÉTON PROVINCIAL LTÉE

BRANDT TRACTOR LTD

COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAVELERS DU CANADA

GROUPE CONSTRUCTO

LES INDUSTRIES FIL MÉTALLIQUE MAJOR LTÉE.

MAESTRO TECHNOLOGIES INC.

BRONZE

ESSA-TECH

ASTUS INC.

LGD INTERNATIONAL

ROBITAILLE ÉQUIPEMENT

TOURNOI DE GOLF DE L'ACRGQTQ

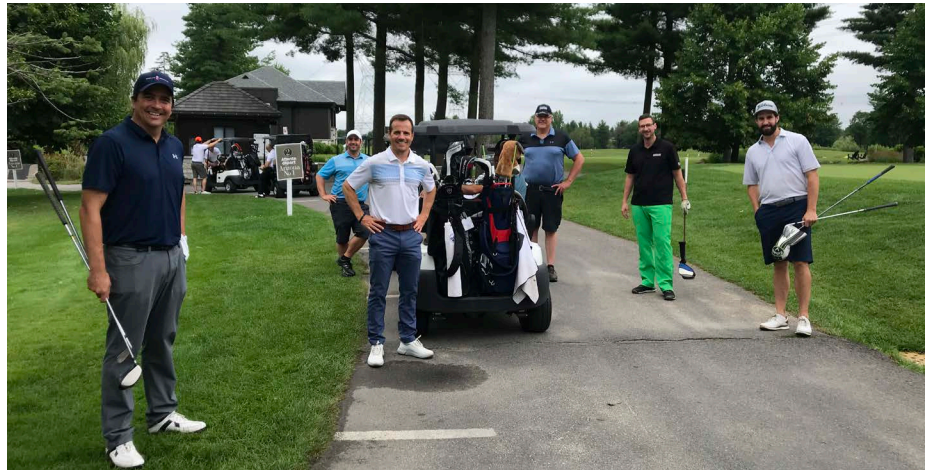
HEUREUX DE SE REVOIR !

Les membres de l'ACRGQTQ ont pu profiter, encore cette année, du privilège de jouer au prestigieux Club privé Le Mirage à l'occasion du tournoi de golf 2021, le 13 juillet dernier.

L'événement a affiché complet et les 288 golfeurs, tous contents de se revoir, ont parcouru les deux magnifiques terrains. Les partenaires étaient aussi au rendez-vous animant différentes activités tout en rencontrant les joueurs.

SOUTIEN À LEUCAN

Une partie des profits du tournoi de golf sont remis à Leucan lors de la soirée Construire l'espoir.



MERCI AUX PARTENAIRES DU TOURNOI DE GOLF

ACCEO SOLUTIONS

ALI EXCAVATION INC.

ASSURANCES RICHARD POWERS

BÉTON PROVINCIAL LTÉE

BRANDT TRACTOR LTD

CIVALGO

CONSTRUCTIONS HDF

ÉQUIPEMENT SMS

FIERS ET COMPÉTENTS

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

GARDAWORLD

GARIER INC.

GROUPE CONSTRUCTO

GROUPE MGC NETTOYAGE

GROUPE NEWTOWN

IG GESTION DE PATRIMOINE

INFO-EXCAVATION

INTACT ASSURANCE

LBC CAPITAL

MAESTRO TECHNOLOGIES INC.

MODE AVALANCHE INC.

SOLENO INC.

TOROMONT CAT QUÉBEC

W. CÔTÉ & FILS LTÉE

WAJAX

SOIRÉE CONSTRUIRE L'ESPOIR AU PROFIT DE LEUCAN

20 ANS DE COLLABORATION

Le 4 novembre, l'ACRGQTQ remettait un chèque de 87 000 \$ à Leucan dans le cadre de la 20^e soirée Construire l'espoir qui se déroulait à l'hôtel Palace Royal de Québec. Grâce à cette activité et celles tenues en cours d'année, l'ACRGQTQ et ses membres font une différence dans le quotidien des familles touchées par la maladie.

Depuis 20 ans, l'ACRGQTQ est associée à Leucan afin de soutenir sa cause. C'est un million de dollars qui ont été remis pendant cette période aux enfants malades. Outre cette soirée-bénéfice, les membres de l'ACRGQTQ ont appuyé l'organisme lors du tournoi de golf et son congrès annuel.

L'artiste-peintre Guilbo a réalisé une toile sur place pendant la soirée. Celle-ci a été vendue aux enchères à la fin de la soirée pour la somme de 5 000 \$.



MERCI AUX DONATEURS

ACTION CONSTRUCTION
INFRASTRUCTURE INC.

BÉTON PROVINCIAL LTÉE

BIAGIO DI LORENZO

BITUME QUÉBEC

CLAIRE VÉZINA

CONSTRUCTION ARNO INC.

CONSTRUCTION KIEWIT CIE

CRT CONSTRUCTION INC.

DELPHINE MECA

DEMIX, UNE SOCIÉTÉ CRH

EBC INC.

LES ENCANS RITCHIE BROS. CANADA
LTÉE

ENCORE CANADA

ÉQUIPEMENT SMS

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION
INC.

GRUPE AECON QUÉBEC LTÉE

ISABELLE LABRIE

J.Y. VOGHEL INC.

KEVEN GENDRON

LAFONTAINE

LES ASSURANCES RICHARD POWERS

LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE

LES INDUSTRIES FIL MÉTALLIQUE
MAJOR

LIETTE VÉZINA

MATHIEU BERGERON

NANCY FORTIER

PIERRE ST-ARNAUD

TECHNI-ARP INC.

TOROMONT QUÉBEC CAT

W. CÔTÉ & FILS LTÉE



RAPPORT DES COMITÉS DE L'ACRGTO EN 2021

L'ACRGTO souligne tout le travail effectué par les représentants des entrepreneurs qui siègent sur les nombreux comités de travail de l'Association. Le professionnalisme et l'engagement de toutes ces personnes et des permanents sont remarquables dans la défense des intérêts de nos membres.

COMITÉS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

COMITÉ DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Principaux dossiers :

- Tournoi de golf 2021;
- Soirée-bénéfice pour Leucan;
- Congrès annuel 2020 et 2021.

COMITÉ TRAVAUX MUNICIPAUX, TERRASSEMENT, DRAINAGE, FONDATIONS ET GRANULATS

Principaux dossiers :

- Retards de paiements;
- Clauses abusives;
- Durée de validité des soumissions;
- Collaboration/surveillance des travaux et désintérêt envers les marchés publics;
- Rareté de main-d'œuvre;
- Révision des devis de la ville de Montréal;
- Révision du document BNQ 1809-300 Clauses techniques générales — Travaux de construction — Conduites d'eau potable et d'égout qui recommence;
- Solutions et échanges pour contrer les problématiques vécues avec les firmes de génie-conseil;
- Solutions et échanges pour contrer les Irritants dans les projets PCPR de la ville de Montréal.

COMITÉ RELAVANT DU SERVICE PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Principaux dossiers :

- Production d'un mémoire en réponse au PL59 et présentation lors de la commission parlementaire;
- Suivi des mesures et action en lien avec la pandémie - COVID-19;
- Révision de la norme sur les appareils de levage de personnes;
- Comité MTQ/CNESST visant à identifier et à éliminer les risques sur les chantiers routiers;
- Révision des normes sur l'empoussièrement par la silice;
- Révision du Code de sécurité sur les mesures de sauvetage en hauteur à définir.

COMITÉS RELEVANT DU SERVICE DES RELATIONS DU TRAVAIL

COMITÉ RELATIONS DU TRAVAIL, COMITÉ DE NÉGOCIATION ET SOUS-COMITÉS

Principaux dossiers :

- Interprétation et application de la convention collective;
- Information sur les modifications législatives concernant la R-20;
- Dossier avantages sociaux;
- Revue des principales décisions des tribunaux en matière de relations du travail;
- Juridiction de métiers;
- Pénurie de main-d'œuvre;
- Négociation de la convention collective 2021-2025.

COMITÉ RELAVANT DU SERVICE SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

COMITÉ CHAUSSÉES EN BÉTON, OUVRAGES D'ART ET MATÉRIAUX DE BÉTON

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2022;
- Table de normalisation sur les chaussées en béton;
- Table de normalisation sur les ouvrages d'art;
- Chantiers en cours dans le cadre de la Table d'échange avec l'industrie - Secteur béton et de Table d'échange avec l'industrie - Innovation:
 - Table béton : Chantier 6 : « Variation maximale de la teneur en air du béton »;
 - Table béton : Chantier 7 : « Adjuvant compensateur de retrait dans la fabrication du béton »;
 - Table béton : Chantier 8 : « Maturométrie »;
 - Table innovation : Chantier 2 : « Construction rapide et ouvrages préfabriqués ».
- Colloque annuel du MTQ sur les ouvrages d'art.

REGROUPEMENT PROFESSIONNEL DES PRODUCTEURS DE GRANULATS (RPPG)

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales pour l'année 2022 (CCDG);
- Comité de concertation ACRGTQ – MELCC;
- Sous-comité qualité-granulats;
- Sous-comité pour l'analyse du projet de guide sur l'évaluation de l'exposition au bruit émanant d'une carrière ou d'une sablière;
- Sous-comité pour la réaliser une capsule vidéo éducative sur l'échantillonnage des granulats;
- Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés;
- Révision des lignes directrices;
- Règlement sur la valorisation des matières résiduelles (RVRM);
- Campagne publicitaire pour le respect des travailleurs sur les chantiers de construction;
- Sujets avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC):
 - Formulaires pour une demande d'autorisation et pour une déclaration de conformité;
 - Compensation pour atteinte aux milieux humides;
 - Présentation par le MELCC à la demande de l'industrie du guide sur l'évaluation de l'exposition au bruit émanant d'une carrière ou d'une sablière;
- Dépôt final par l'Université de Sherbrooke du rapport de recherche de l'industrie visant principalement à approfondir les connaissances sur les liens existant entre le phénomène d'apparition des popouts en surface du béton et la qualité du gros granulat utilisé dans sa fabrication, et ce, afin d'être prêt pour la révision de la CSA en 2024;
- Indexation redevances 2022 pour les carrières et sablières;
- Suivi sur la chaire de recherche de l'Université Laval sur la pyrrhotite;
- Table de normalisation terrassement, drainage, fondations et granulat;
- Révision poste enquête public sur les normes BNQ 2560-500/2003 (Granulats – Détermination de l'indice pétrographique du potentiel de gonflement sulfatique des matériaux granulaires – Méthode d'essai pour l'évaluation de l'IP-PG) et BNQ 2560-510 (Granulats – Guide d'application de la méthode d'essai pour la caractérisation du potentiel de gonflement sulfatique des matériaux granulaires).

COMITÉ CAHIER DES CHARGES

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2022;
 - Ajout des «dispositifs de retenue en acier» à la clause d'indexation du pris de l'acier art. 8.10.
- Table de normalisation Cahiers des charges.

REGROUPEMENT PROFESSIONNEL DES EXPLOITANTS DE CENTRALES D'ENROBAGE (RPECE)

Principaux dossiers :

- Tables bipartites avec le MTQ (Table chaussée flexible) :
 - Chantier 4 — Exigences statistiques pour le contrôle des enrobés (nouveau)
 - Chantier 5 — Chantier sur le processus d'évaluation du préjudice (nouveau)
 - Chantier 6 — Chantier sur le l'optimisation des centrales d'enrobage (nouveau)
- Dossier « échantillonnage au VTM »;
- Table de concertation sur les bitumes;
- Modification des documents d'ingénierie du MTQ;
- L'oxydation du bitume et les pénalités non standardisées;
- Règlement sur la valorisation des matériaux recyclés (RVMR);
- Impacte de la norme AASTHO M156 — Centrale d'enrobage;
- Subventions environnementales reliées aux centrales d'enrobage;
- Gestion des résidus de poussières des usines de béton bitumineux;
- Gestion et utilisation des granulats de béton bitumineux recyclés (GBR);
- Révisions du devis spécial 120 du MTQ — Pose de revêtement d'enrobé;
- Instruction technique de la direction des matériaux d'infrastructure du MTQ;
- Mise à jour des Lignes directrices relatives à la gestion du béton, de la brique et d'asphalte;
- Étude d'impact sur les fumées d'asphalte et révision des normes d'exposition des travailleurs;
- Poursuite des discussions sur le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) de l'année 2021;
- Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE).



SIÈGE SOCIAL

435, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J5

Tél.: 418 529-2949 | 1 800 463-4672

Télec.: 418 529-5139

Télécopieur du Service des affaires juridiques : 418 529-4831

Télécopieur du service des relations du travail : 418 529-4677

BUREAU DE MONTRÉAL

7905, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine, bureau 100, Montréal (Québec) H1K 4E4

Tél.: 514 354-1362 | 1 800 463-4672

Télec.: 514 354-1301

acrgtq@acrgtq.qc.ca | www.acrgtq.qc.ca